

	2022
	2022
	2022

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique	.....
Le directeur général	.....
Le directeur adjoint	.....
Le directeur de la planification	.....
Le directeur de la réglementation	.....
Le directeur de la surveillance et de l'évaluation	.....
Le directeur de la communication	.....
Le directeur de la gestion des ressources humaines	.....
Le directeur de la gestion des finances	.....
Le directeur de la gestion des biens	.....
Le directeur de la gestion des services	.....
Le directeur de la gestion des systèmes d'information	.....
Le directeur de la gestion des relations publiques	.....
Le directeur de la gestion des partenariats	.....
Le directeur de la gestion des affaires internationales	.....
Le directeur de la gestion des affaires juridiques	.....
Le directeur de la gestion des affaires générales	.....

**Conseil d'administration**

Séance du 18 novembre 2022

**Présentation des orientations  
budgétaires 2023**

Introduction (pages 17 à 20) (ANNEXE 10 des pages 108-8)

Les deux mille quatre cent dix-sept pages.

Le Conseil d'administration est invité à se réunir en conseil au siège de l'organisme, au palais de la Législation, 1044 avenue de la Loi, à Québec, le 18 novembre 2022.

III

Les dépendances du chapitre II de l'Annexe 10 de la présente partie du document ont été actualisées en conséquence.

- tableau de suivi des actions (pages 202025 et 202026);
- tableau de suivi des actions.

avec l'annexe 1471-1-61 (471-2) et R-11-1 et R-11-21

avec l'annexe 71 et 72 du Règlement sur la Loi sur l'accès à l'information

La Présidente,

EXPOSE

Le Conseil d'Administration a pu constater, au cours de sa séance du 10/09/15, que le service personnel du 1002 est :

Essentiel pour la poursuite des actions de développement de l'Abbaye de Saint-Omer :

- L'élaboration de projets pédagogiques et de programmes de formation pédagogique.
- Le développement de nouveaux dispositifs pédagogiques, spécialisés et innovants.
- La mise en place de nouvelles modalités de formation et de suivi des étudiants.
- Le développement des relations internationales.

Une telle perspective est précieuse en 2015 :

- Elle contribue à une meilleure visibilité de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation. Elle contribue également à la mise en œuvre de la stratégie de la plateforme de formation et de recherche, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de développement.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.
- Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'abbaye et de son action sociale et d'éducation.

10/01/2022 17

23/12/2021 15:02:35,09131201

L'ASBL s'engage à garantir aux membres de son conseil d'administration, les compétences requises, celles de son directeur général et de son directeur financier afin de garantir la pérennité de l'association.

Elle leur fera passer régulièrement des évaluations de leur rôle et de leur contribution à la réalisation de son projet.

Cette obligation sera évaluée une par une à la fin de son mandat, mais aussi selon les besoins de l'association. Les tâches effectuées par les membres du conseil d'administration, notamment les fonctions de conseil, de recherche et de suivi des projets de l'association, seront évaluées de manière périodique afin de garantir la réalisation de son projet.

Les membres du conseil d'administration de l'association s'engagent à respecter les obligations de confidentialité et de discrétion qui leur sont imposées par la loi.

Cette obligation est limitée, en ce qui concerne la confidentialité des données, par la loi.

Le Conseil d'Administration, se fera un devoir de...

### RÉSUMÉ

**Article 1 :** de définir les modalités de l'association et de son conseil d'administration.

**Article 2 :** de définir les modalités de l'association et de son conseil d'administration.

Revenus de l'association au 31/12/2021	10
Revenus de l'association au 31/12/2021	10
Revenus de l'association au 31/12/2021	10
<b>Total</b>	<b>10</b>
Revenus de l'association au 31/12/2021	10
<b>Total</b>	<b>10</b>

La présente délibération est mise aux voix par :

Adopté  
Reçu par

Fait à Paris le 14/05/12 en 2012.

Lu et approuvé  
Par le Conseil d'Administration

Transmission au résidentiaire de l'Etat  
M. d'Almeida a été élu au conseil d'administration de la société en remplacement de M. de Lamoignon, démissionnaire. Le conseil d'administration a autorisé M. d'Almeida à représenter la société auprès de l'Etat en tant qu'administrateur de la société. M. d'Almeida a été élu au conseil d'administration de la société en remplacement de M. de Lamoignon, démissionnaire. M. d'Almeida a été élu au conseil d'administration de la société en remplacement de M. de Lamoignon, démissionnaire.

Publié le 14/05/12